



Parole de gendarme contre parole de particulier

Par **lagitte**, le **16/12/2008** à **16:20**

bonjour a tous , j'ai mon fils de 18 ans qui m'affirme avec le témoignage de 4 personnes , que ce n'est pas lui.rnrnVoici les faits , il aurait été vu entrain de conduire un véhicule dans le village a 22h40 du soir par les gendarmes du village qui passait par là ,(mon fils na pas son permis), alors qu'il était entrain de regarder un match a la télé dans ce village, dans la famille d'un de ces amis, les gendarmes l'on convoqué le lendemain l'on mis en garde a vue , alors que mon fils soutient que ce n'est pas lui, ils ont du confondre, mais il l'on quand même gardé plusieurs heures, et mon fils doit passer devant le tribunal correctionnel, comment faire pour ce faire entendre, c'est vraiment leur parole contre celle de mon fils et il ne fait pas le poids.rnrnJe vous remercie de m'avoir lue et attends votre réponse avec impatience
merci.rnlagitte

Par **Tisuisse**, le **16/12/2008** à **18:24**

Bonjour,rnrnLa seule possibilité serait que celui qui conduisait réellement ce véhicule se dénonce, mais à la barre du tribunal, pas avant. Voyez votre avocat pour ça car la parole de votre fils et de ses "témoins", y compris la vôtre, ne pèsera pas lourd face à un juge contre la parole d'agents assermentés. Le juge choisira rapidement la version à retenir : celle des gendarmes.rnrnPetite précision qui a son importance, l'heure. A 22 h 40, le match de foot étant achevé, rien n'indique que votre fils (vous n'étiez pas avec lui à cette heure puisqu'il était chez des amis) n'était pas dehors à cette heure là. Je vous rappelle que, si vous êtes amenée à raconter votre version, vous ne pourrez pas prêter serment devant le tribunal puisque vous êtes la mère.

Par **lagitte**, le **19/12/2008** à **17:14**

merci Tisuisse pour votre réponse, le match c'était Marseille contre Liverpool il s'est terminé à 22h50 et c'est moi même qui suis allé chercher mon fils à 23 hrs, car nous habitons à 5 km du village .Nous ne connaissons pas le conducteur de cette voiture, car les gendarmes n'ont pas pu prendre la plaque ils n'ont vu que la marque et la couleur blanche .rnrnCe n'est pas la première fois que mon fils est arrêté par erreur par la police, la dernière fois il a été battu, il l'on gardé de 17hr au lendemain , tout cela pour arrêter le vrai coupable le lendemain c'est sur, il se ressemblait '(la même coupe de cheveux , grand mince) un jeune de 18 ans . j en étais malade.rnrnJe vais suivre votre conseil et prendre un avocat, je vous remercie encore.rnSalutations et joyeuse fêtes.Lagitte

Par **citoyenalpha**, le **24/12/2008** à **17:57**

Bonjourrnrnil apparaît que les éléments en la possession des gendarmes ne sont absolument pas suffisant.rnrnA 22h40 il fait nuit comment ont ils pu voir le conducteur de manière certaine? Pourquoi ne l'ont ils pas arrêté? A qui appartient le véhicule (aucune plaque relevé, voiture non retrouvée)? rnrnSoulevez les éléments suivantsrnrnvotre fils était en train de regarder le match (demander des témoignages écrits des personnes présentes confirmant que votre fils regardé ce match à 22h40 à l'endroit où vous êtes allé le chercher par la suite)rnrnTémoigner comme quoi vous êtes allé chercher votre fils en voiture à 23h que par conséquent où se serait il rendu entre 22h50 fin du match et 23h?rnrnvotre fils a déjà été arrêté et innocenté pour une autre affaire (citez la date de la garde à vue) avec auteur retrouvérnrle doute doit bénéficier à l'accusé et en l'occurrence le doute est ne peut faire l'objet de question.rnrnrnRestant à votre disposition

Par **lagitte**, le **25/12/2008** à **20:30**

merci, merci beaucoup vous m'avez redonner de l'espoir , dès lundi je vais m'occuper de l'arrestation qu'il a eu par erreur , et prendrais quand même un avocat avec tous les éléments que vous m'avez dit et merci encore joyeux Noël, salutations lagitte

Par **citoyenalpha**, le **26/12/2008** à **01:42**

avec plaisirrnrnoui l'assistance d'un avocat est toujours vivement conseillé en matière pénale.rnrnJoyeux Noël à vous et à votre famille et ne vous démontez pas vous avez des droits et surtout des éléments probants que le tribunal peut entendre.rnrnRestant à votre disposition

Par **gitte**, le **13/08/2010** à **18:02**

je voulais vous remercier avec 2 années presque de retard !!!!!!!!!tous vos conseils je les ai écouté !!!!!sauf l'avocat c'est moi qui l'avait accompagné mon fils et j'ai été interrogée par le juge !!!!!!!rnrrnnous avons eu le temps d'avoir les boules aux ventres car nous sommes passé les derniers en étant convoqués à 8 h du matin !!!!!à 14h au bout de 6 heures d'attente la juge , a trouvé aberrant de nous trouver devant le tribunal !avec si peu d'élément donné par la gendarmerie !!!!!!!et nous sommes reparti très soulagé !!j'ai enfin cru en la justice et mon fils aussi !!!!!!!!!!!!!rnrrnencore une fois merci beaucoup !!et excusez mon retard !salutations !!!!!